



LM IMMO

Honoraires à compter du 21/02/2026

Barème TTC (T.V.A de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, le suivi du dossier jusqu'à la réiteration de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, **les honoraires sont à la charge du vendeur**

BIEN A USAGE D'HABITATION

Jusqu'à 65 000 €		Forfait 5000 €	
De 65 001 €	à 100 000 €	8 % du prix de vente	
De 100 001 €	à 150 000 €	7 % du prix de vente	
De 150 001 €	à 250 000 €	6 % du prix de vente	
De 250 001 €	à 600 000 €	5 % du prix de vente	
Au-delà de 600 001 €		4 % du prix de vente	

AUCUN HONORAIRE ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

Barème valable à compter du 21/02/2026 et du mandat 515

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial